

DOSSIER

Paris, le 27 mars 2023

CDAS PARIS DU 14/03/2023

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION
SOCIALE DE PARIS**

1. Le PV du CDAS du 20/10/2022 est approuvé

2. Présentation de la réforme du réseau

M. RUELLÉ (le nouveau responsable régional) prend la parole.

Il nous présente la réforme du réseau de l'action sociale en Ile-de-France. Cette réforme doit être présentée le 22 mars 2023 en Conseil National de l'Action Sociale, donc on a un peu anticipé.

La faïtière prévue pour chapeauter les trois organismes ALPAF, EPAF, AGRAF n'a guère avancé en 2022. A tel point qu'on se demande si le projet de regroupement des trois structures aboutira. Un des buts de la réforme consiste à vouloir briser l'isolement des délégués de l'Action Sociale départementaux. Par ex il n'y en a qu'un pour tout le 91.

Il y aura désormais 5 pôles :

a- Logement

b- Aide à la parentalité

c- Restauration

d- Communication

e- Vacances et actions locales

Concernant l'aide à la parentalité, elle sera régionalisée. Pour les crèches parisiennes, il existe des conventions. Elles aussi seront régionalisées.

Sur la Restauration :Cela se fait en concertation avec les délégués de proximité.

Concernant la communication, les enquêtes de satisfaction après les sorties organisées deviendront systématiques.

Vacances et actions locales : A Paris, les colonies de vacances sont prises en charge par la structure EPAF.

La plus grosse part des dépenses, et de loin, échoit à l'organisation de l'Arbre de Noël (60 % pour 2022). A retenir que les agents ont un an pour utiliser leur chèque-cadeau. Passé ce délai il est trop tard.

Il nous est précisé que les consultations individuelles (d'un notaire, d'un avocat, d'un psychologue) peuvent aussi se faire par téléphone mais seulement aux horaires d'ouverture habituels.

Adresse :

Délégation Départementale de l'Action Sociale de Paris

5 place des vins de France

75573 PARIS CEDEX 12

3. Bilan 2022

Il a été lu par la déléguée départementale de l'action sociale de Paris, Mme VANDERHOVEN.

Vote à l'unanimité des organisations syndicales.

4. Etude et vote des actions locales 2023

Le département 75 dispose pour cette année 2023 d'un crédit de 405 000 €.

Pour l'Arbre de Noël 2023, c'est le Bouglione au Cirque d'Hiver qui est retenu.

Nouveauté

A compter de cette année, les agents parisiens devront aussi s'inscrire pour le spectacle (utiliser l'application Micados). Ils réceptionneront comme d'habitude leur place au sein de leur service.

Les autres actions locales ont été votées.

La brochure de l'été (notamment pour les colonies de vacances) circulera dans les services à partir du mois de mai et durant tout l'été.

Le prochain GT est prévu en juin 2023.